

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Représentée par son président, Monsieur Jean-Luc ROUGE
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2014** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **61 600 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (31 600 €)
- Parcours de l'excellence sportive (30 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 652 669€.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

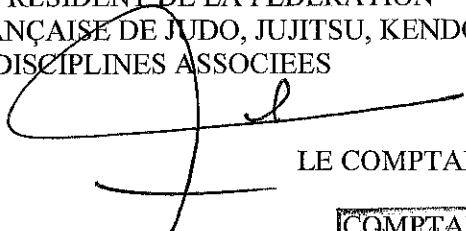
Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

15 JUL. 2014

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO
ET DISCIPLINES ASSOCIEES



LE COMPTABLE BUDGETAIRE ET

COMPTABLE MINISTERIEL Par délégué du contrôleur général économique et financier
Le - 3 JUL. 2014
Jean-Pierre DESCAMPS Adjoint au chef du département du contrôle budgétaire

2101 309 281

LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports


Thierry MOSIMANN

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Développement de la pratique pour les différents publics	20 356 706 €	670 000 €	610 000 €	19 746 706 €
Action 1	20 356 706 €	670 000 €	610 000 €	19 746 706 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HIN)	1 452 250 €	0 €	0 €	1 452 250 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	508 700 €	150 000 €	150 000 €	358 700 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	18 227 506 €	360 000 €	320 000 €	17 907 506 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	168 250 €	160 000 €	140 000 €	28 250 €
Adapter le plan de formation national d'encadrement (arbitres, entraîneurs, formateurs, d	857 900 €	225 000 €	190 000 €	667 900 €
Action 4	857 900 €	225 000 €	190 000 €	667 900 €
Professionalisation de l'activité	744 300 €	215 000 €	185 000 €	559 300 €
Formations fédérales	113 600 €	10 000 €	5 000 €	108 600 €
Contribuer à la promotion du Judo-jujitsu comme facteur de santé	604 700 €	278 000 €	239 000 €	365 700 €
Action 3	604 700 €	278 000 €	239 000 €	365 700 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	170 000 €	168 000 €	166 000 €	4 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	199 000 €	100 000 €	73 000 €	126 000 €
Prévention dopage	4 000 €	0 €	0 €	4 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	231 700 €	10 000 €	0 €	231 700 €
Mettre en oeuvre le projet de performance Olympique pour les Jeux de RIO	1 227 350 €	655 000 €	655 000 €	572 350 €
Action 2	1 227 350 €	655 000 €	655 000 €	572 350 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 227 350 €	655 000 €	655 000 €	572 350 €
Accompagner la formation, l'insertion socio-professionnelle et la reconversion des sportifs	836 400 €	600 000 €	565 000 €	271 400 €
Action 2	836 400 €	600 000 €	565 000 €	271 400 €
Aides personnalisées (AP)	836 400 €	600 000 €	565 000 €	271 400 €
Conduire le projet de préparation de la relève (collectifs cadet(te)s, juniors, jeunes seniors	1 711 750 €	775 000 €	723 586 €	988 164 €
Action 2	1 711 750 €	775 000 €	723 586 €	988 164 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	577 250 €	380 000 €	328 586 €	248 664 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	1 134 500 €	395 000 €	395 000 €	739 500 €
Gestion opérationnelle de l'encadrement technique au service du développement territorial	113 483 €	113 483 €	113 483 €	0 €
Action 2	113 483 €	113 483 €	113 483 €	0 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	113 483 €	113 483 €	113 483 €	0 €
Assurer la position de la France dans les instances internationales et dans l'organisation dt	220 400 €	53 600 €	31 600 €	188 800 €
Action 1	220 400 €	53 600 €	31 600 €	188 800 €
Programmes d'échanges internationaux	220 400 €	53 600 €	31 600 €	188 800 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention p	262 700 €	80 000 €	70 000 €	192 700 €
Action 1	262 700 €	80 000 €	70 000 €	192 700 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	262 700 €	80 000 €	70 000 €	192 700 €
Structurer le projet de performance en Jujitsu	426 800 €	100 000 €	20 000 €	406 800 €
Action 1	426 800 €	100 000 €	20 000 €	406 800 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	426 800 €	100 000 €	20 000 €	406 800 €
TOTAL	26 618 189 €	3 550 083 €	3 217 669 €	23 400 520 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

565 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 652 669 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

113 483 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

2 539 186 €